Stade Léo Lagrange - Restructuration et extension - Choix du lauréat du concours d'architecture et d'ingénierie

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le concours d'architecture et d'ingénierie lancé par la Ville de Besançon dans le cadre de l'opération «Stade Léo Lagrange - Restructuration et extension» a fait l'objet de deux délibérations du Conseil Municipal.

Le 28 février 2000, le Conseil Municipal était appelé à adopter :

- . le programme de l'opération
- . la composition du jury
- . le règlement de concours et la procédure de consultation des concepteurs et à autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières.

Le 13 mars 2000, le Conseil Municipal a confirmé les propositions faites par le jury quant au choix des équipes admises à concourir.

Le jury de concours réuni le 29 juin 2000 a procédé à l'analyse des prestations remises par les candidats. Ses propositions sont les suivantes :

- nombre de projets remis : 4
- projets déclarés non conformes : 0
- Classement des équipes :

Nom des équipes	Classement
Equipe R.C.T. Architectes	1
Equipe ATELIER DE LA RIZE	2
Equipe FERRET	3
Equipe SCARANELLO	4

Le jury a proposé également d'attribuer une indemnité identique pour chacun des concurrents dans les conditions suivantes :

Montant de l'indemnité : 45 734,70 € TTC (soit 300 000,00 F TTC)

Le montant total des indemnités versées est de :

4 x 45 734,70 € TTC = 182 938,80 € TTC (soit 1 200 000,00 F TTC)

Conformément à l'article 314 ter du Code des Marchés Publics, «la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de l'indemnité reçue au titre du concours par le concurrent attributaire».

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer les choix du jury de concours et, en cas d'accord, à verser les indemnités aux concurrents comme indiqué ci-dessus, étant précisé que la dépense sera couverte par des crédits inscrits au chapitre 90.412.2313.00626, code service 33000 du budget 2000
- autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que l'ensemble des autres marchés et autres prestations nécessaires au bon déroulement des études, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de celles-ci, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets de l'année 2000 et suivantes.
- **«M. LE MAIRE:** Je vous rappelle simplement que vu les résultats de l'Equipe de France hier, à Besançon avec l'équipe espoir en 1988, nous avions connu Laurent BLANC qui jouait là et huit ans plus tard, toujours pour les championnats d'Europe, ils avaient d'ailleurs été sacrés champions d'Europe des moins de 18 ans en 1996, il y avait Thierry HENRY, Nicolas ANELKA et David TREZEGUET, donc on est content. Allez les Bleus, allez Besançon! On les a connus ici à Besançon à une certaine époque, ils étaient jeunes et beaux peut-être, il est encore jeune Laurent BLANC et il fait bien son boulot!
- *M. FOUSSERET*: C'est dommage qu'on n'ait pas pu les garder! On les aurait revendus, ça aurait payé la rénovation du stade!
- M. FUSTER: Il suffisait effectivement de n'en vendre qu'un Monsieur le Maire! Pour redevenir plus sérieux, nous allons délibérer ce soir très logiquement après la décision que nous avions prise le 13 mars en Conseil Municipal de choisir quatre équipes pour cette rénovation du stade.

Vous avez en Salle des Pas Perdus l'ensemble des projets qui vous sont exposés et je vous signale que celui retenu porte le n° 18406 puisque nous avons délibéré d'une manière anonyme et les noms ne sont donc pas marqués sur l'exposition.

Je voulais profiter de ce dossier pour vous donner quelques informations sur les travaux en cours au stade municipal. Je crois que cela intéresse tous les Conseillers Municipaux. Sachez que nous sommes pratiquement en fin de réfection du terrain proprement dit. Je vous rappelle que la pelouse a été complètement rénovée, je dis bien complètement et que nous allons mettre en place cette semaine les plaques de gazon. C'est d'ailleurs assez impressionnant et je vous invite à venir mercredi car nous avons un point presse où nous allons en parler. Concernant ce terrain, les délais sont tenus et la pelouse sera mise à disposition de notre équipe locale du Besançon Racing pour le premier match le 19 août. Je crois que c'est un travail tout à fait remarquable qui a été réalisé là par les entreprises et il faut le souligner parce qu'on a livré le terrain, je vous le rappelle, le 15 mai, il y a donc à peu près un mois et demi.

Deuxième restructuration complète, c'est celle de la tribune d'honneur actuelle : il y a des gros travaux, très lourds, qui ont été faits sur cette tribune, les vestiaires des joueurs, ceux des arbitres, les salles de remise en forme et là aussi nous serons prêts pour le premier match de championnat de l'équipe locale.

Troisième restructuration, c'est la mise en place de la tribune semi définitive de 3 350 places qui va être mise, pour ceux qui connaissent, derrière le but côté tennis. Aujourd'hui tout le travail de préparation est terminé, la mise en place devrait avoir lieu dans les quinze jours qui viennent, pour une livraison le 1^{er} septembre, donc en fait pour le deuxième match de championnat du BRC. Là aussi, je crois qu'on peut dire que les entreprises ont fait un travail remarquable, on aura une quinzaine de jours de retard par rapport au prévisionnel mais je crois que c'est quand même assez remarquable. On aura à la rentrée de septembre un stade d'une capacité totale de 10 300 places : 5 000 assises couvertes, 2 600 assises dans le virage du côté de l'avenue Léo Lagrange et 2 700 places debout, donc on répond parfaitement aux promesses que nous avons faites et au cahier des charges de la lique nationale de football.

M. LE MAIRE: La tribune est semi définitive ou semi provisoire?

M. FUSTER: Je préfère le mot semi définitive parce qu'en fait c'est une tribune qui est mise en place pour un certain nombre d'années qu'on peut situer à 15 ou 20 si tout se passe bien, puisque c'est une tribune, en fait, qui est en structure métallique, c'est pour cela qu'on l'appelle semi provisoire. Elle est démontable mais en fait elle est mise en place sur une assiette en béton, elle est complètement fixée au sol, c'est pour cela qu'on peut l'appeler semi définitive. On peut éventuellement s'en servir ailleurs, mais dans quelques années.

Le coût de l'opération de cette année, c'est 28 MF toutes taxes. Le coût de la rénovation totale du stade, vous savez qu'on a passé une tranche ferme au conseil municipal du 13 mars qui se monte à 22 millions la première année et 66 millions la deuxième, ce sont des travaux toutes taxes bien entendu et on a également voté une tranche conditionnelle qui se chiffre aux alentours de 40 millions de francs. Mais le ferme correspond, tout compris, à 100 millions de francs».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.